



SALAIRES : C'EST REPARTI ! **Grève le 14 janvier 2007**

En 2006, il a quasiment fallu attendre la fin de l'année pour que la question salariale soit abordée, et encore a-t-il fallu utiliser le rapport de force.

En 2007, il paraît donc inutile d'attendre que le Gouvernement communique un hypothétique cadrage dans les dernières semaines de l'exercice pour aborder l'ensemble des questions tenant aux rémunérations.

La CFDT et le SNJ l'avaient annoncé : la pression sera donc maintenue.

A cet effet, un préavis de grève a été déposé pour le dimanche 14 janvier 2007 de 19h00 à 19h59.

La Direction nous a donc convoqués hier, mardi 9 janvier 2007.

En préalable, ont été abordés deux problèmes posés par l'application de l'accord 2006 :

- ✓ **Les personnels non permanents exclus du dispositif** : pour la CFDT et le SNJ, il est hors de question que les non permanents ne se voient pas appliquer l'augmentation de salaire faisant l'objet d'un accord, quel qu'il soit. A l'exception des intermittents, dont les barèmes ont été revalorisés de 3% à la suite d'un accord signé avec l'AESPA et des cachetiers, dont les rémunérations feraient l'objet de discussions dans les Commissions Mixtes Paritaires (à vérifier), toutes les catégories de personnels non permanents doivent bénéficier de l'augmentation, sauf à pratiquer une politique ouvertement discriminatoire, ce qui motiverait une action de la part de nos organisations.
- ✓ **les bulletins de salaire mentionnent une ligne « prime forfaitaire »** pour l'augmentation de 70 euros, ce qui a fait craindre à certains que la mesure ne soit pas reconductible. Il s'agit en fait d'un des mystères de Pleïade NG, mais un rectificatif sera apporté et la mesure sera donc intitulée « complément salarial ».

Pour ce qui concerne 2007, la Direction s'est contentée de dire que la question des salaires serait abordée... dans le cadre de la NAO !!!

.../...

La NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) ne pouvant s'engager avant que le Gouvernement ait communiqué son cadrage, selon le propre argumentaire de la Direction, il faudrait donc attendre la fin de l'année ! On croit rêver !

Il est temps désormais de passer aux choses sérieuses. Soit la Direction est capable de négocier comme dans toutes entreprises, soit elle n'est là que pour exécuter les directives du Gouvernement qu'il s'agisse des salaires, de l'emploi, des structures de France 3 (filiale Production), voire des missions de l'entreprise.

Le contexte actuel prouve que dans tous les domaines, les personnels de France 3 et leur outil de travail sont dans la ligne de mire du Gouvernement et de ses exécutants à France Télévisions. Certains avaient espéré qu'en freinant la revendication salariale des concessions seraient obtenues dans le domaine de l'emploi, de l'activité, du maintien de notre capacité de fabrication.

Aujourd'hui la réalité est là dans toute sa brutalité, la Direction passe en force, en bafouant les prérogatives du CCE. Il n'y a donc rien à attendre de sa part, ce qui renforce la nécessité de se mobiliser pour obtenir satisfaction dans tous les domaines que nous avons cités.

L'arrêt rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris, rendant illégal l'utilisation des sujets réalisés par des personnels grévistes, ne permettra plus à la Direction de bafouer le droit de grève comme elle l'a fait depuis le début du mouvement.

IL FAUT DONC DES LE DEBUT DE L'ANNEE 2007 REPRENDRE LA MOBILISATION, LA PERIODE Y EST FAVORABLE.

Fait à Paris, le 10 janvier 2007